



Compte rendu Conseil d'Administration

8 octobre 2015

Le point central de l'ordre du jour de la séance du 8 octobre était l'examen du projet de COP.

Le Président CAULLET rappelle en préambule qu'il s'agit d'un échange de vues sur un document encore non finalisé. C'est aussi le premier CA du nouveau Directeur Général de l'ONF, que le Président oubliera d'accueillir officiellement en séance. Omission « protocolaire » surprenante ou amusante, selon, mais qui traduit peut-être aussi une entente pas si cordiale. Un autre événement apportera d'ailleurs un peu plus de sens à cette hypothèse.

Devant la tour, la manifestation organisée à l'initiative de l'intersyndicale réunit 700 personnes. Le président CAULLET annonce qu'une délégation de l'intersyndicale sera reçue en séance du Conseil.

Communication sur les ventes de bois

Le boycott des ventes de bois conduit à une baisse sensible des volumes vendus par rapport à l'automne 2014. - **230 000 m³ pour la FD** – **360 000 m³ pour la FC**

Le représentant de la FNB propose qu'un accord puisse permettre l'arrêt des blocages dès le début de la semaine prochaine. Rappelons que la grogne des acheteurs provient de la volonté de l'ONF de réduire les délais de paiement pour les ventes de bois sur pied, afin d'améliorer la trésorerie de l'Etablissement.

La tendance en quelques chiffres

Par rapport à Septembre 2014

FD	Volumes -17.3% - Recettes – 10.5%
FC	Volumes – 14.7% - Recettes -12.2%

Perspectives de CA à fin 2015 pour la FD : 245 à 255 M€ (budget voté 260 M€)

Si le bois d'œuvre de chêne connaît une belle progression, la demande générale est atone et le blocage des ventes d'automne contribue à ce recul.

Nous ne manquons pas de remarquer que la question de la fragilité du modèle économique de l'ONF reste d'actualité et que nous ne maîtrisons ni les volumes, ni les cours du bois, qui réagissent, avant tout à la demande du marché. On voit bien le danger de n'asseoir l'équilibre financier du COP que sur les recettes de bois.

Projet de COP

Le Directeur Général est invité à commenter le projet de COP.

N'ayant pu lui-même se présenter avant (*cf. infra*), son intervention commence par un propos introductif rappelant qu'il a été nommé par le Gouvernement pour simplifier la gestion de l'EPIC et redonner de l'action à une DG considérée parfois comme *molle*. Après avoir égratigné au passage ces prédécesseurs, en affirmant que, selon lui, le déficit de l'ONF est le constat d'une inaction et un échec des dernières décennies, il indique qu'il lui a été demandé de piloter l'établissement avec *tact et délicatesse* (*propos attribués à M. VINCON, conseiller spécial du Président de la République*).

Les premières décisions prises par le DG ces dernières semaines, voire ces derniers jours, nous ont laissé une impression assez lointaine de ces recommandations !

Le DG s'exprime ensuite sur le volet social du projet de COP. Il insiste sur l'arrêt de la baisse des effectifs et le recours accru aux emplois privés. Il assure que le maillage territorial ne bouge pas et reste fixé à 310 UT. Il s'efforcera de mettre plus de personnels sur le terrain.

Le DG évoque également, pour justifier ce rééquilibrage au profit des recrutements privés, une vision maintenant datée de l'Etablissement où une *élite* serait fonctionnaire, et un *prolétariat* constitué d'ouvriers forestiers. Là encore, le président du CA semble vouloir adoucir le propos en expliquant qu'il verrait bien des parcours professionnels, où à l'extrême, on rentrerait à l'ONF en qualité d'emploi d'aidé, on y resterait en tant que salarié, et pourquoi pas devenir fonctionnaire.

Une nouvelle version de l'ascenseur social vert !

D'ailleurs le point sur le remplacement de fonctionnaires par des salariés, hormis les missions de police et de recherche lui semble mal rédigé. Le Président du CA, propose une nouvelle rédaction qui regrouperait plutôt, pour les fonctionnaires, **toutes les missions régaliennes liées au régime forestier**.

Il insiste aussi sur l'importance de l'apprentissage qui intéresse tous les grades et tous les statuts (on peut être apprenti fonctionnaire ou privé, ouvrier ou ingénieur) et permet la transmission des savoirs.

Le président CAULLET indique aussi qu'il s'agit d'un document intermédiaire dont certains points sont encore à arbitrer. Le projet de COP, lui semble déjà intéressant à ce stade. Il marque, selon lui, une rupture avec la logique précédente de faire toujours plus, avec toujours moins (de personnels notamment) en posant cette fois des objectifs atteignables. Il en appelle aussi à la confiance des personnels, se disant toutefois conscient de la difficulté de la recouvrer après des années de baisses des effectifs.

Le Président de la FNCOFOR (Dominique JARLIER), ayant obtenu, la semaine dernière, l'assurance du Ministre de l'Agriculture qu'il ne serait demandé aucune contribution financière supplémentaire aux communes, se montre ce matin beaucoup plus conciliant.

Il remercie presque chaleureusement le Directeur Général d'avoir repris dans le projet de texte, un certain nombre des propositions des COFOR. Il assure que la FNCOFOR va mettre le paquet sur la mobilisation des bois, en rappelant cependant que la vente décroît car elle est conditionnée par le prix (*des fois que...*). Il assure aussi que la FNCOFOR va s'engager sur la contractualisation pour atteindre rapidement les 30% des bois mis en vente par contrat d'approvisionnement, et plus si possible.

On semble déjà presque d'accord de chaque côté de la table (*le président de la FNCOFOR fait face au président du CA*). La FNCOFOR reconnaît bien qu'une défiance s'est installée avec l'ONF, mais pense finalement, qu'entre gens de bonne volonté, on doit pouvoir s'entendre.

C'est le moment que choisit le représentant de Bercy, pour rappeler que le COP doit conduire à l'équilibre du financement, et que selon lui, cet équilibre n'est pas encore atteint.

Petite douche froide, à laquelle le président CAULLET rétorque, visiblement agacé, qu'on peut toujours faire une belle maquette financière sur le papier, et ne jamais la réaliser. Cela ne semble pourtant pas impressionner le représentant du Budget dont le message en forme de « *à revoir* » résume toute l'emprise de Bercy sur les négociations en cours. D'ailleurs, ce n'est sûrement pas un hasard si nous n'avons pas, à ce jour, la maquette financière du futur contrat qui éclairerait sur la traduction concrète des mesures figurant dans le projet de COP, notamment en termes de masse salariale.

Une interruption de séance est décidée pour recevoir les représentants de l'intersyndicale qui s'expriment sur le manque de confiance et les points négatifs du COP, puis demandent aux administrateurs de se rendre devant la Tour, pour répondre aux questions des Personnels.

Reconnaissons au Président du CA et à celui de la FNCOFOR, un courage certain d'aller rencontrer les personnels, sous bonne escorte de CRS il est vrai, et d'avoir accepté de dialoguer malgré de fréquentes huées. Le DG n'a guère été invité à s'exprimer et les collègues en grève devant la Tour, s'ils l'ont vu, ne l'ont pas entendu. Il semble pourtant stigmatiser certains mécontentements et des « Dubreuil démission » ont fusé çà et là.

La séance reprend ensuite et le Président CAULLET, qui mène toujours les débats en capitaine de bateau, propose de recueillir les observations des membres du conseil, sur chacun des 6 axes du projet de COP.

De ces échanges, il ressortira quelques annonces, et tout d'abord celle concernant la fusion des IRP public et privé.

L'affaire des amendements

Suite au dépôt **de 2 amendements** le 5 octobre, à la demande de l'ONF, relatifs respectivement à la fusion des IRP et à la redéfinition des différents statuts présents dans l'Etablissement, la réaction des organisations syndicales a été vive et la confiance en a pris pour le reste de son grade. Le Président du CA serait également intervenu, en appui des OS, pour faire retirer ces amendements et pour enterrer définitivement celui de la fusion des IRP.

Le président CAULLET appuie d'ailleurs sa décision sur l'exemple de Voies navigables de France (VNF). Dans cet établissement, la fusion réalisée des IRP pose plus de problèmes qu'elle n'en règle, et n'a rien économisé du tout (*c'était un attendu de l'amendement*).

Là encore, il convient de noter que le président du CA a repris la main, et met un veto net à une intention que le DG avait affichée dès le 27 juillet auprès des OS. Pour le coup, c'est plutôt une bonne nouvelle, car aucune OS n'y était favorable et chacun avait déjà bien vu, de notre côté, les difficultés de fonctionnement que cette mesure engendrerait.

Rationalisation du foncier

Une disposition du projet de COP prévoit que l'Etat pourrait vendre ou échanger certains terrains domaniaux à des collectivités ou des privés afin de rationaliser les massifs forestiers. L'affaire commence à faire du bruit car le magazine CHALLENGES a repris l'information en indiquant que ces ventes serviraient à désendetter l'ONF à hauteur de 140 M€.

Le 8 octobre au matin, en séance de CA, l'annonce de presse n'est encore qu'un entrefilet internet, assez bien renseigné sur les chiffres, mais pas développé. Le Président du CA tente de minimiser cette annonce non signée et la voit comme une tentative de déstabilisation d'un journal ultralibéral. Il propose, pour clarifier les choses, de préciser dans le COP, que les produits des cessions ou échanges serviront, en totalité, à de nouvelles acquisitions foncières et à leur valorisation.

Depuis les choses ont évolué et les propos du président du CA semblent « mis à mal » par la parution d'un nouveau article de Challenges, le lendemain du CA, bien plus précis sur ce sujet et qui cite des propos du nouveau Directeur Général de l'ONF...

Une interprétation à 2 voies un peu dissonante et une Direction de la Communication ONF bruyamment silencieuse sur cette affaire ...

Masse salariale et effectifs

Le projet de COP prévoit la stabilisation des effectifs par une masse salariale stable. L'exercice repose sur le recrutement de nouveaux personnels en remplacement des départs en retraite, et ses effets sur le GVT (glissement –vieillesse –technicité). Il repose surtout sur un recours accru aux salariés de droit privé, qui coûteraient moins cher du fait que le CAS PENSIONS ne s'y applique pas, ou sur les emplois aidés, qui coûtent encore moins cher. Donc autant de personnels, mais moins bien payés dans l'ensemble.

Pour notre part, l'analyse est tronquée et la condamnation du statut de fonctionnaire très marquée. Nous déplorons une fois de plus, qu'aucune piste n'ait été explorée du côté du CAS PENSIONS qui revient à financer en totalité la pension d'un retraité par personnel fonctionnaire actif et ceci en lieu et place de l'Etat.

Nous avons dit une fois de plus, notre opposition à ce projet et à cette pseudo stabilité des effectifs, où, en fait rien n'est garanti, dans le temps, mais qui laisse place, grâce à un nouveau rapport entre les 3 statuts, à plus de souplesse, pour ... baisser la masse salariale. Même si l'intention est à la stabilité, la première baisse des cours du bois, rebattra les cartes et les discours changeront.

A commencer par 2016 : la suppression de 108 postes de fonctionnaires (pérennes) et leur substitution par des emplois aidés n'est pas de nature à nous rassurer sur l'interprétation que l'Etat fait de ses propres mesures. Cette disposition, contraire à l'esprit de la défense de l'emploi (*un emploi aidé ne*

doit pas se substituer à un emploi en place), ne semble gêner personne du côté de la gouvernance ONF ou des Tutelles. C'est pourtant une véritable précarisation de l'emploi et une négation des compétences actuelles des personnels en activité.

Le Président CAULLET tente de rassurer en parlant beaucoup de l'apprentissage. Pourtant, comme nous l'avons fait remarquer, le processus est déjà enclenché dans plusieurs DT. Après avoir supprimé des postes de gestionnaires administratifs, on recrute des emplois aidés et pas des apprentis !

Nous avons également souligné que la politique des emplois aidés s'applique essentiellement à des publics sans diplômes, alors que nous avons besoin de personnels d'un autre niveau de qualification pour notre Etablissement. Le président du CA répondra qu'on peut aussi recruter des personnels qualifiés comme emplois aidés par le jeu des demandes de dérogation.

Décidément on s'arrange de tout !

En conclusion

En conclusion une séance presque normale du Conseil d'administration, malgré la présence de 700 collègues et d'un important dispositif de CRS.

Les COFOR semblent se rapprocher et apparaissent cette fois plus complaisantes, dès lors qu'elles n'auront pas à payer plus.

L'Etat reste intransigeant et le Budget vigilant et dirigiste. La production de la maquette financière est le dernier acte de la pièce et nous verrons bien sur qui le rideau va tomber, mais nous avons, malheureusement déjà quelques idées (et craintes) là-dessus.

Et puis la signature prend du retard à cause de cette fameuse maquette financière, et la date du 29 octobre semble déjà abandonnée au profit de celle du 3 décembre et la consultation des IRP se ferait plutôt en novembre et non lors du CTC du 22 octobre.

Mais visiblement le nouveau COP ne trouve pas la traduction de la participation de la forêt aux aménités sociétales et ne résout pas l'équation budgétaire par de nouveaux financements qui restent à trouver : on cherchera au fur et à mesure...

En interne, des approches plus douces de la part du président du CA, qui a clairement mener les débats, et cherche à rallier les personnels par le dialogue, là où le Directeur Général irait plus volontiers au conflit. Cela n'augure rien de bon, dans les futures discussions sur un projet d'Etablissement adossé à un nouveau COP, quel qu'il soit.

Oui décidément l'ONF mérite bien mieux que tout cela pour remplir son rôle de gestionnaire multifonctionnel de la forêt publique française.